

Absence examens fac L3

Par **Yasmii**, le **15/12/2023 à 02:05**

Bonjour, actuellement en L3, j'ai de gros problèmes de santé et je n'ai pas pu assister à mes examens. J'ai étalé mes études pour ces mêmes raisons l'année dernière. Toutefois, est-ce que je suis en mesure de demander une session 1 en différé car mes absences sont indépendantes de ma volonté ?

Cela fait quelques années déjà que je me bat pour l'obtention de ma licence et je suis à deux doigts d'arrêter à cause de mes problèmes de santé.

Par **Isidore Beautelet**, le **15/12/2023 à 09:22**

Bonjour

[quote]

Toutefois, est-ce que je suis en mesure de demander une session 1 en différé car mes absences sont indépendantes de ma volonté ?

[/quote]

Tout dépend des modalités de contrôle des connaissances de votre fac.

Par exemple dans la mienne, un examen de remplacement était prévu pour les étudiants ayant une absence justifiée en session 1. (Je ne parle pas de rattrapage mais d'un examen de session 1).

Il faut vous renseigner auprès de votre scolarité car chaque fac a son propre règlement.

Par **Yasmii**, le **15/12/2023 à 13:02**

Dans le cas où on ne peut pas justifier l'absence, et c'est directement au rattrapage en session deux : puis-je contester et demander une session en différé car je suis suivie par le service phase ?

Je trouve la situation complètement injuste. Pourquoi dans certaines universités on peut justifier l'absence et avoir une session de remplacement ? Et dans d'autres on nous envoie directement aux rattrapagex ? Cela relève une inégalité entre les étudiants..

Par Isidore Beautelet, le 16/12/2023 à 07:18

Bonjour

[quote]

puis-je contester et demander une session en différé car je suis suivie par le service phase ?

[/quote]

Non car chaque fac est libre d'organiser son règlement d'examen.

[quote]

Pourquoi dans certaines universités on peut justifier l'absence et avoir une session de remplacement ? Et dans d'autres on nous envoie directement aux rattrapagex ?

[/quote]

Cela s'explique par l'indépendance des facultés. Parfois dans une même académie, les règles ne sont pas les mêmes selon que l'on est en fac de lettre ou en fac de droit